

**AVIS DE RECRUTEMENTS EXTERNES  
D'ADJOINTS TECHNIQUES  
DE RECHERCHE ET DE FORMATION 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**SESSION 2012**

En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année **2012**, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type (cf. **arrêté du 14 mars 2012**).

Au titre de **l'université d'Aix Marseille**, le nombre de postes à pourvoir est fixé à **1 : adjoint en gestion administrative BAP J (IUT Aix en Provence)**

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de l'Université d'Aix Marseille (<http://drh.univ-amu.fr/>), **rubrique recrutement**.

Ils sont constitués d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Il conviendra d'adjoindre à ces documents une copie de la carte d'identité ou du passeport.

Ils doivent être adressés à :

Université d'Aix Marseille  
DRH P2  
Jardin du Pharo  
58, Bd Charles Livon  
13007 Marseille

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 juillet 2012 (cachet de la poste faisant foi)**.

Le président de l'université d'Aix Marseille arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement, dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Les candidats retenus pour l'audition seront convoqués courant septembre par courrier, pour une prise de fonctions au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Le Président de l'Université d'Aix Marseille

 LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ  
D'AIX-MARSEILLE

  
YVON BERLAND